

Média

Modifié le 20/02/25

Comment concilier urgence climatique et préparation d'un avenir plus juste pour nous tous ? Comment vivrons-nous en 2050 ? Ces questions sont au cœur des réflexions engagées par la Métropole Rouen Normandie à l'occasion de la révision de deux documents stratégiques pour le territoire : le Schéma de COhérence Territorial – Air Énergie Climat (SCoT-AEC) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Kesaco ?

À l'occasion de la révision de deux documents stratégiques pour le territoire : [SCoT-AEC](#) et [PLUi](#), les grands objectifs du projet de territoire sont d'atteindre un territoire désiré à horizon 2050, de mettre au cœur de la démarche les orientations de transition sociale-écologique, enjeux de lutte et d'adaptation au changement climatique portés par la Métropole.

Cette vision est déclinée dans les différents documents de planification : un document unique, pour 3 projets en 1.

"Passons à l'action" : [retrouvez toutes les infos ici](#)

Que dit la loi ?

Cette démarche menée par la Métropole répond aux évolutions législatives et réglementaires récentes.

Cadre juridique au niveau national

La rédaction et l'adoption d'un projet de territoire SCoT-AEC s'inscrit dans un nouveau cadre législatif :

- [Loi dite Climat et Résilience du 22 août 2021](#), visant notamment à lutter contre l'artificialisation des sols
- Ordonnances de la [loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN du 23 novembre 2018](#) (hiérarchie des normes et modernisation des SCoT)

Aux niveaux régional et supra territorial

Il s'agit également de mettre en compatibilité le SCoT-AEC avec les documents de rang supérieur dans la hiérarchie des normes d'aménagement des territoires :

- [Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires \(SRADDET\)](#)
- [Le schéma Régional des Carrières](#)
- [Le Schéma directeur d'aménagement et des Gestion des Eaux de Normandie 2022-2027](#)
- [Le plan de Gestion des Risques d'Inondation local 2022 – 2027](#)

Les grandes dates

Plusieurs étapes rythment la préparation, la rédaction et la discussion des documents obligatoires qui composent le SCoT-AEC, sa partie Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et son Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), feuille de route de la mise en œuvre du projet de territoire.

Élaboration et concertation du projet

La première phase de concertation a eu lieu en 2024, avec l'organisation par la Métropole de temps d'échanges, de visites et d'ateliers avec les habitants.

Adoption du projet

Suite à la concertation, le projet de SCoT-AEC connaîtra plusieurs étapes en Conseil métropolitain :

- Le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), à l'ordre du jour du Conseil de février 2025,
- L'Approbation globale du projet en 2026.

Participer à l'élaboration du projet

Dans le cadre de la concertation volontaire, il existe trois modes de participation, entre concertation grand public, Convention citoyenne et [Conseil de Développement Durable](#).

Concertation publique jusqu'au printemps 2025

La concertation grand public fait partie des dispositions prises par la Métropole pour aller plus loin que la seule concertation réglementaire. Elle vise à informer sur l'avancement des études, sur les réflexions métropolitaines et à mettre en dialogue les sujets pertinents à chaque étape du projet, à l'échelle métropolitaine et locale avec tous les publics, au travers de plusieurs dispositifs.

Les habitants sont ainsi invités à faire part de leurs remarques, observations, propositions, interrogations :

- Lors de réunions publiques, à travers les dispositifs « aller vers » organisés tout au long de la démarche,

-
- Lors des événements grand public,
 - Lors d'ateliers participatifs, de balades...

Deux balades urbaines dans la Métropole en mars et en avril

Découvrez notre Métropole comme vous ne l'avez jamais vue, grâce à des visites thématiques autour de la transition

- **Samedi 15 mars à Petit-Quevilly, de 10h à 12h**
Visite du kaléidoscope, avec le Fablab "Les copeaux numériques" sur la thématique du numérique responsable.
- **Samedi 22 mars à Duclair, de 10h à 12h**
Visite de l'Archipel des Eaux Mêlées, sur la thématique de la renaturation d'une ancienne friche industrielle.

Demain : 2025-2026

2025 va voir la poursuite de la concertation citoyenne ainsi que des débats et délibérations au Conseil métropolitain.

À tout moment, exprimez-vous sur le projet à travers les outils suivants :

- Le registre d'observation au siège de la Métropole à Rouen, jusqu'à l'arrêt du projet,
- Une contribution digitale sur [le site jeparticipe](#),
- Un message adressé via notre formulaire de contact ci-dessous,

Contactez-nous

Contactez-nous

Nom

Prénom

Email

Votre message

J'accepte de recevoir vos e-mails et confirme avoir pris connaissance de votre politique de confidentialité et mentions légales.

CAPTCHA

[Recevoir un nouveau captcha !](#)

Quel code est dissimulé dans l'image ?
Saisir les caractères affichés dans l'image.

* éléments obligatoires

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la Métropole Rouen Normandie afin de gérer vos demandes et à des fins statistiques d'utilisation. [En savoir plus sur la gestion de vos données et de vos droits.](#)

Contenu référencé

[Agenda Rouen Métropole 2050](#)

-

Dans 1 jour

Le Petit-Quevilly

[Balade "Numérique Responsable"](#)

Samedi 15 mars, 09h45

Présentation des enjeux et ateliers

-

Dans 1 jour

Le Petit-Quevilly

[Balades urbaines thématiques](#)

15 mars - 4 avril

Trois thématiques vous sont proposées : le numérique responsable, la renaturation et la décarbonation pour mieux appréhender les défis de la transition sociale-écologique à l'horizon 2050.

•

Dans 1 semaine

Duclair

[Balade à l'Archipel des Eaux Mêlées](#)

Samedi 22 mars, 10h00

Renaturation d'une ancienne friche industrielle

•

Dans 3 semaines

Le Petit-Quevilly

[Visite d'Alstom - Petit-Couronne](#)

Vendredi 4 avril, 15h00

Pour faire face aux défis du réchauffement climatique, les entreprises s'engagent dans la neutralité carbone en limitant l'impact environnemental de leurs opérations par des choix plus durables.

Table des matières